

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS



Déclaration de Maladie

N° W19-517196

ND: 23011 COMME

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00452 Société : MUNEERAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : NESAWI HOUSSA
 Date de naissance : 1946
 Adresse : 24 RUE AL ARICKE LOT ASSANI BSI
 4000-91 TARRAJA OUDJA 6000
 Tél. : 05 37 66 143 Total des frais engagés : 50,20

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : D: EL HASSANI Benali
 CARDIOLOGUE
 18, Bd. Youssef Ben Tachon
 Tél. : 05 36 70 22 85 OUDJA
 Date de consultation : 6/02
 Nom et prénom du malade : Fekina TAHRI Age: 1946
 Lien de parenté : Lui-même 2e épouse Enfant
 Nature de la maladie : HTA
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCUEIL
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
 avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : OUDJA Le : 06/02/2020
 Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° W19-517196

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute
 réclamation ultérieure.

Matricule :
 Nom de l'adhérent(e) :
 Total des frais engagés :

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Dr. EL HASSANI Benali
CARDIOLOGUE
 Diplômé de la Faculté de Médecine
 De GRENoble (France)



الدكتور الحسن بنعلي
 اختصاصي
 في أمراض القلب والشرايين
 خريج كلية الطب بكوندك - فرنسا

وجدة، في *6 2 6 6*

Tachei Kaha

216,00

72,00x3=

Détensiel 10

DÉTENSIEL® 10 mg
 30 comprimés pelliculés sécables

 6 118001 101788
 PPV : 72,00 DH
 Distribué par Cooper Pharma

DÉTENSIEL® 10 mg
 30 comprimés pelliculés sécables

 6 118001 101788
 PPV : 72,00 DH
 Distribué par Cooper Pharma

DÉTENSIEL® 10 mg
 30 comprimés pelliculés sécables

 6 118001 101788
 PPV : 72,00 DH
 Distribué par Cooper Pharma

69,60

Zepou 60

PPV : 34 DH70
 PER : 09-22
 LOT : 12026

EL HASSANI Benali
CARDIOLOGUE
 18 Bd. Youssef Ben Tachfin
 Tél : 05 36 70 22 85 - Oujda

PPV : 34 DH70
 PER : 09-22
 LOT : 12026

65,80

Dogmatil 50

32,90x2

Dogmatil 50mg
 20 Gélules
 P.P.V. : 32DH90

 6 118000 061199

DR. EL MOKHTARI
Dr. Yacoub Al Mansour Hay
 Bld. El Maksam N°78 - Oujda
 Tél : 05 36 50 17 34
 Tél : 05 36 50 24 15

الهاتف : 05 36 70 22 85
 Imm youssef Ben Tach

Dogmatil 50mg
 20 Gélules
 P.P.V. : 32DH90

6 118000 061199

عمارة يوسف ابن تاشفين، زقاق عروق ابن تاشفين الط
 fine 1er Etage N° 78 - Oujda - Tél : 05 36 70 22 85

PATENTE : 10705433 - S.N.S : 2390657 - I.F. : 10603675